



## COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

### La MRC DE LA COTE-DE-BEAUPRÉ reçoit l'attestation *ICI ON RECYCLE!* niveau OR (Recyc-Québec)

**Le 17 janvier 2014** – Les bureaux administratifs de la *MRC de la Côte-de-Beaupré* ont reçu la plus haute distinction du programme *ICI ON RECYCLE!*, soit l'Attestation de performance de niveau 3. Il s'agit d'une reconnaissance officielle du gouvernement du Québec, instaurée par RECYC-QUÉBEC, afin de souligner les efforts remarquables des industries, des commerces et des institutions (ICI) qui implantent, dans leurs établissements, des mesures concrètes permettant une gestion durable et responsable de leurs matières résiduelles.

Pour les employés de la MRC, l'obtention de cette attestation est un élément de fierté confirmant leur engagement en faveur du développement durable. Tel que le précise M. Fortin, préfet de la MRC et maire de Sainte-Anne-de-Beaupré : « *Nous sommes fiers de servir d'exemple et d'être la première administration municipale de la région métropolitaine à recevoir la plus haute distinction du programme. Nous félicitons tous les employés pour leur implication!* » Ces efforts découlent de l'engagement de la MRC à concrétiser sa vision et sa planification stratégique de développement durable adoptées en début d'année.

L'Attestation de performance *ICI ON RECYCLE!* de niveau 3 est remise aux ICI qui atteignent des standards élevés de gestion des matières résiduelles, conformément aux objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Le programme *ICI ON RECYCLE!* comporte trois niveaux de reconnaissance :

- le Niveau 1 – Engagement;
- le Niveau 2 – Mise en œuvre
- le Niveau 3 – Performance

Ce dernier vise à reconnaître les établissements qui atteignent un taux de mise en valeur de leurs matières résiduelles supérieures à 80 % en priorisant des mesures de réduction à la source, de réemploi et qui réalisent régulièrement des activités d'information et de sensibilisation auprès de leurs employés.

M. Fortin ajoute : « *Nous invitons les autres gestionnaires d'établissements du territoire à s'informer sur ce programme et à s'engager, eux aussi, dans cette voie respectueuse de l'environnement et des générations futures* ». Du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juin 2014, les établissements du territoire pourront s'inscrire auprès de la MRC s'ils souhaitent être

accompagnés d'une personne ressource pour l'obtention de l'attestation de *ICI ON RECYCLE!*

Ce programme de reconnaissance est géré par RECYC-QUÉBEC. Les modalités d'inscription et de nombreux conseils sont disponibles sur le site Internet de l'organisation : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/>.

Source :

Cathy Dubé, conseillère en gestion des matières résiduelles, MRC de la Côte-de-Beaupré, 418-824-3420 # 234